



**fem** FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

## Résumé du document GEF/C.38/7 Réforme du Programme d'aide aux points focaux nationaux et modalités d'application

### Décision recommandée au Conseil

Le Conseil a examiné le document GEF/C.38/7, intitulé *Réforme du Programme d'aide aux points focaux nationaux et modalités d'application*, qui lui était présenté.

Le Conseil approuve la proposition selon laquelle le Secrétariat entreprendra la réforme du Programme d'aide aux points focaux selon les modalités définies dans le document GEF/C.38/7. Une fois restructuré, le nouveau Programme d'aide aux pays (PAP) se composera des éléments suivants, financés par une allocation de la Caisse du FEM d'un montant total de 26 millions de dollars, répartie comme suit :

- i) Processus de constitution de portefeuilles nationaux (PCPN), conduit par les pays : 3 millions de dollars.
- ii) Ateliers de dialogue multipartite : 2 millions de dollars.
- iii) Ateliers de coordination élargie au niveau des groupes de pays : 10 millions de dollars.
- iv) Réunions de groupe de pays : 3,5 millions de dollars.
- v) Aide directe aux points focaux techniques : 5,5 millions de dollars.
- vi) Gestion des connaissances : 125 000 dollars.
- vii) Séminaires de présentation du fonctionnement du FEM : 2,875 millions de dollars.

Le Conseil charge l'Administrateur de la Caisse du FEM de réserver 26 millions de dollars au financement de ces activités.

Le Conseil décide que le Secrétariat du FEM facilitera le déroulement des PCPN en appliquant la politique et les modalités définies dans le présent document et celles qui figurent dans le document GEF/C.38/6, intitulé *Politique et modalités d'exécution de certaines activités donnant accès aux ressources du FEM*.

Le Conseil note qu'en approuvant ce document, il approuve le montant inscrit au budget conditionnel qui a été validé par le Conseil à sa trente-septième réunion extraordinaire, afin de permettre au Secrétariat de faciliter le financement direct des PCPN et le passage à un PAP exécuté par le Secrétariat.

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le présent document décrit le projet de réforme du Programme d'aide aux points focaux nationaux du FEM, comme suite aux *Recommandations pratiques de la cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM*. Une fois restructuré, le nouveau Programme d'aide aux pays (PAP) permettra de fournir un soutien plus solide aux pays bénéficiaires, notamment aux points focaux nationaux, et de renforcer leur capacité à coopérer au sein du FEM, surtout en matière de programmation des ressources. Le projet permettra de mieux coordonner l'administration des activités d'aide aux pays — c'est-à-dire aussi bien le programme actuel d'aide aux points focaux nationaux que l'Initiative pour l'organisation d'ateliers de dialogue national.

2. L'aide apportée par le FEM aux pays qui souhaitent lancer un processus de constitution de leur portefeuille national est un nouvel outil d'accompagnement important. Il est proposé d'intégrer les PCPN au PAP, qui se composera donc des éléments suivants :

- a) Processus de constitution de portefeuilles nationaux (PCPN), conduit par les pays : 3 millions de dollars.
- b) Ateliers de dialogue multipartite : 2 millions de dollars.
- c) Ateliers de coordination élargie au niveau des groupes de pays : 10 millions de dollars.
- d) Réunions de groupe de pays : 3,5 millions de dollars.
- e) Aide directe aux points focaux techniques : 5,5 millions de dollars.
- f) Gestion des connaissances : 125 000 dollars.
- g) Séminaires de présentation du fonctionnement du FEM : 2,875 millions de dollars.

3. Les NPFE sont facultatifs et ne seront pas une condition préalable à l'obtention de financements du FEM. Le Secrétariat versera jusqu'à 30 000 dollars aux autorités des pays bénéficiaires intéressés pour les défrayer de leurs dépenses. L'octroi de ces financements sera régi par la politique et les modalités définies dans le présent document et celles qui figurent dans le document GEF/C.38/6, intitulé *Politique et modalités d'exécution de certaines activités donnant accès aux ressources du FEM*. Les pays pourront exécuter ces activités avec souplesse, en tenant compte de leur cadre institutionnel et des mécanismes nationaux existants.

4. Le Secrétariat s'efforcera de faciliter la tenue de 8 à 10 ateliers de dialogue multipartite par an sur le modèle de l'actuelle Initiative pour l'organisation d'ateliers de dialogue national. En outre, deux types de réunion auront lieu chaque année pour chaque groupe de pays dans le cadre du PAP : un atelier de coordination élargie, auquel non moins de six représentants par pays seront invités, et une réunion classique, à laquelle les points focaux nationaux seront conviés. L'aide directe aux points focaux nationaux passera de 8 000 à 9 000 dollars par an.

5. L'actuel espace d'information en ligne pour les points focaux nationaux s'étoffera, avec notamment de nouvelles données sur le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial). Le Secrétariat intégrera cet espace d'information dans son effort de gestion des connaissances à l'échelle du FEM. L'institution cherchera à organiser un séminaire de présentation du fonctionnement du FEM chaque année à l'intention des différents acteurs concernés, notamment les points focaux

pour les Conventions et les nouvelles Entités d'exécution qui pourraient venir rejoindre le FEM à la faveur des réformes visant à ouvrir le réseau à de nouveaux partenaires.

Le Secrétariat évalue à 4,5 millions de dollars les dépenses de fonctionnement induites par le nouveau PAP. Il précisera et arrêtera définitivement ce chiffre d'ici novembre 2010 dans son plan d'activité pour les exercices 11 à 14. Selon ses calculs, le passage à un PAP exécuté par le Secrétariat n'aura pas d'incidence négative sur les coûts, car l'administration de ce programme serait plus coûteuse selon le dispositif actuel.